

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA MARNE

**N° 2280/2014**

**FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 08/2014 du conseil d'administration du 14 février 2014 relative à la composition des instances consultatives,

Vu la délibération n° 15/2014 du conseil d'administration du 13 juin 2014 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,

Vu l'arrêté n°928/2014 du 24 juin 2014 fixant la composition du comité d'hygiène et de sécurité,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne en date du 13 juin 2014,

Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants des personnels au comité technique du 04 décembre 2014,

Considérant que les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont désignés librement par les organisations syndicales sur la base des résultats des élections au comité technique,

Considérant les désignations des représentants du personnel transmises par le syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne, le syndicat S.N.S.P./P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne et le syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la MARNE est, à compter de la date du présent arrêté, composé comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Charles DE COURSON</b> Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Général du Canton de HEILTZ LE MAURUPT	<b>M. Pascal PERROT</b> Conseiller Général du Canton de VERTUS
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. Claude PAUL</b> Conseiller Général du Canton de SOMPUIS	<b>M. Gérard GORISSE</b> Conseiller Général du Canton de FERE-CHAMPENOISE
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Jean-Michel POINTUD</b> Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, Cités en Champagne	<b>M. Yan MORAND</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, Cités en Champagne

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. Alain HIRAULT</b> Vice-président de la Communauté d'Agglomération de REIMS, Reims Métropole	<b>M. Jean-Marc ROZE</b> 1 <sup>er</sup> Vice-président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Délégué à la Communauté d'Agglomération de REIMS, Reims Métropole
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. Gerard BUTIN</b> Vice-président de la Communauté de Communes d'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE	<b>M. Daniel GROSBETY</b> Conseiller Général du Canton d'ANGLURE
<b>Sixième titulaire</b>	<b>M. Hubert ARROUART</b> Conseiller Général du Canton de MARSON	<b>M. Christian BRUYEN</b> Conseiller Général du Canton de DORMANS

**REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Benjamin JESSON</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Yoann LACOUR</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. Mathieu PIOT</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Alexandre DOUCHET</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Fabien GOGUILLON</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Mickaël ALFONSO</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. Jérôme VALENTIN</b> Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Patrice FRANCOIS</b> Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. Thomas HUMBERT</b> Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC	<b>M. Gilles LECOMPERE</b> Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC
<b>Sixième titulaire</b>	<b>M. Nordine ABDELLALI</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Camille FAGE</b> Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne

**ARTICLE 2** : L'arrêté n°928/2014 du 24 juin 2014 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le **31 DEC. 2014**

Le Président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE  
- 6 JAN. 2015  
PRÉ... MARNE  
D.R.C.L.